

FFSA



33#

National / VHC / VHRS

Rallye Charlemagne

>27>28>29
septembre 2024



Golden palace CASINO



Nord
le Département

RALLYE
CUP



COUPE DE L'AVESNOIS



Pays
de Mormal



Ligue du Sport
automobile
des Hauts de France

L'Observateur

CANAL FM

GoTEK 7

GENESIS
Sport

HAUTMONT

Reglement moderne

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **33^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français et de deuxième division. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 33^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	1 ^{er} juillet 2024
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	16 septembre 2024 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	21 & 22 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 27 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
Pré vérifications administratives :	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
Lieu	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E
Reconnaisances :	21, 22 & & 27 septembre 2024 de 9 h à 18 h

Vendredi 27 septembre 2024

Séance d'essai	de 13 h 00 à 17 h 00
Vérifications administratives :	de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies
Vérifications techniques :	de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies
Horaires	www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
Publication des équipages admis au départ :	à 22 h 45 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59
Ordres et Heure de départ 1 ^{ère} étape :	à 23 h 30 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59

Samedi 28 septembre 2024

Départ du rallye :	à 9 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent VHC parc fermé Hautmont
Arrivée Etape 1 :	à 18 h 58 pour le 1 ^{er} concurrent VHC parc regroupement Hautmont
Publication des résultats partiels De la 1 ^{ère} Etape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} Etape	à 22 h 00 Internet via QR code du site de la ligue ou de l'ASA 59

Dimanche 29 septembre 2024

Départ Etape 2 :	à 8 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc regroupement Hautmont
Arrivée du rallye :	à 16 h 43 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc fermé Hautmont
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel (QR code Ligue)
Vérification finale :	Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont. MO 60€ TTC
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 28 et 29 septembre 2024 un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

33^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **2724 le 24 juin 2024** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n°483 le 09 juillet 2024**.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Président :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Vice-Président	Alexis SERIS	06 81 87 57 12
Trésorier	Didier CARETERO	06 73 64 76 10
Secrétariat :	Marie DULOROY	06 80 05 66 04
Chargé des relations avec les mairies :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec la presse :	J. Bernard SORRIAU	06 11 64 27 57
Responsable des officiels :	Olivier DORPE	07 82 82 06 37
	Patricia RICHET	06 67 95 35 86
Responsable des commissaires	Christine CHERONT	06 72 16 75 38
Responsable Implantation :	Jérôme DUPONT	06 14 74 32 32
Responsable de l'hébergement :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Responsable de l'intendance :	Lydie DESCAMPS	06 17 94 17 05
Les membres de l'association Génésis Sport		

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 septembre 2024 :

Adresse : Genesis Sport Rallye Charlemagne
14, route d'Ecuelin
59620 Saint Rémy Chaussée

Téléphone : 06 13 84 05 55

Email : descamps.yoann0@gmail.com



A partir du vendredi 27 septembre 2024 :

Adresse : Salle des écuries square du 8 mai à Hautmont

Téléphone : 06 13 84 05 55

Sites internet : *Rallye Charlemagne

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Organisateur Technique :

Genesis Sport Rallye Charlemagne
14, route d'Ecuelin
59620 Saint Rémy Chaussée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Chauffeur	Georges LEMMENS Olivier PIERQUIN
Commissaires Sportifs :	Clément MASCLEF (Président) Angélique GODEFROY Patrick GRENIER
Directeur de Course : Directeur de Course Adjoint D.C VHC - VHRS et Nouveau Départ : D.C. Stagiaire	Jean Marc ROGER Mickael LACHERE Dimitri HEMBERT David NAMUR
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN PC Course Anita MISSWALD PC Course Anne Catherine VIEHE PC Course
Directeur de Course délégué sur ES	Sébastien DEUIL Julien MEURET Patrick JOVE Gilles DANIEL Patrick PERRIN J. Pierre LACROIX Michel GUENET Bertrand VINCENT Parcs fermé & assistance
Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement	François LANGLET Véhicule Tricolore Miguel YSMAL Véhicule 000B Pascal POINSENET Véhicule 000A Xavier CALOIN Véhicule 00 VH Fabrice OUDART Véhicule 00 Yves BLAMPAIN 197446 Véhicule Balai Jean MISSWALD 2212 Véhicule Balai
Médecin Chef :	Dr LAPCHIN Médecin chef
Commissaires Techniques :	Jean Michel DESSE (Responsable technique) Bernard POTTIER (Responsable VHC & VHRS) Francis BALLENGHIEN Laurent BRAURE Michel LEBEAU Régis THILMANY Jean Claude POULEUR Mickael SCHIEPTES Jacques SALENNE Yves VANACKER Christiane DESSE
Secrétariat des comm. techniques :	
Chargés des relations concurrents :	Véronique PIGOT Marie PINTO Olivier DORPE
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE Hubert GUYOT Dominique CLEMENT Annick NARGUET
Autres :	L'ensemble des officiels du rallye
Informatique et classement :	LSAHF
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33^{ème} Rallye du Charlemagne Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Championnat de France des Rallyes de 2^{ème} division 2024 (coef. 4),
- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coef. 4),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 27 septembre 2024, il retrouver son heure de passage sur le site de l'ASA 59 (tableau dédié). Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge D649 – Feignies
- Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 septembre 2024 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 33^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace est fixé à 160 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 7^{ème} rallye Charlemagne Golden Palace VHC & VHRS (20 voitures chacun) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 33^{ème} rallye Charlemagne sera augmenté sans toutefois dépasser 200 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires)

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

3.3.1P Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 29 septembre : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Règlement par chèque à l'ordre de **Genesis Sport**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 386,250 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il compte 6 épreuves spéciales différentes et 12 au total, d'une longueur de 171,090 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, samedi 27 septembre 2024

ES 1 - 4	Le Stordoir	13 km 440	X 2
ES 2 - 5	Le clocher penché	15 km 060	X 2
ES 3 - 6	Le pont des loups	23 km 270	X 2

2^{ème} étape, dimanche 28 septembre 2024

ES 7 - 10	La cité de la terre	10 km 475	X 2
ES 8 - 11	Le trou des Sarrazins	14 km 580	X 2
ES 9 - 12	Le moulin au bois	8 km 720	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 21, 22 & 27 septembre 2024 de 9 h à 18 h.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Les concurrents du rallye moderne partiront après le rallye VHC et les concurrents du rallye VHRS partiront après le rallye Moderne le samedi 28 septembre

Les concurrents du rallye moderne partiront devant les VHC et VHRS le dimanche 29 septembre.

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course
pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs. Chèque de caution à l'ordre de Genesis Sport

7.5.19P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

7.5.20P Séance d'essai Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 27 septembre, de 13h00 à 17h00. Les concurrents désirant y participer devront en faire la demande lors de leur engagement, les frais de participation sont fixés à 40 € par équipage et par voiture.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essais, leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des road book ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre d'inscrits est inférieur à 20, mais aussi d'organiser une séance d'essai la semaine précédant l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèce sont cumulables (sauf entre trophée féminin et challenge féminin)

GENERAL	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	560 €	450 €	350 €	250 €	150 €
CLASSE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Plus de 15 partants	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
De 10 à 15 partants	400 €	300 €	200 €	100 €	
de 6 à 10 partants	350 €	250 €	150 €		
de 4 à 5 partants	250 €	150 €			
De 1 à 3 partants	150 €				
Trophée féminin	200 €				
Challenge féminin	200 €				

Pourcentage de l'engagement réel
du concurrent (voir art.
3.1.11.1P.)

Challenge Golden Palace : 15 € supplémentaires pour chaque vainqueur de classe ayant au moins 3 partants
Cette remise de prix supplémentaire ne concerne pas le challenge WRC ci-dessous

Challenge WRC : challenge spécifique qui récompensera les 3 premières WRC au classement général.

Le trophée féminin est réservé aux équipages 100 % féminin

Le challenge féminin est réservé aux équipages mixtes ayant une femme en 1^{er} pilote

Trophée Michel Wilmart : récompense plusieurs commissaires sur le rallye Charlemagne

Pour la remise des prix :

Les prix seront réduits en dessous de 100 partants

100 partants = 100 % des prix

90 partants = 90 % des prix

84 partants = 84 % des prix, etc.

La remise des prix se fera par rapport à l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)

Les prix en espèces seront adressés aux concurrents par voie postale.

